

De : [Larivière, Véronique](#)
A : [Larivière, Véronique](#)
Objet : RE: R-4209-2022
Date : 31 mai 2023 14:53:09
Pièces jointes : [image002.png](#)
[image003.png](#)

De : Locas Vincent <vincent.locas@energir.com>
Envoyé : 31 mai 2023 14:43
À : Lis, Natalia <Natalia.Lis@regie-energie.qc.ca>
Cc : Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>
Objet : RE: R-4209-2022

Avvertissement: Ce message provient de l'extérieur de la Régie et pourrait être malicieux.
Attention aux hyperliens et aux pièces jointes.

Bonjour Madame Lis,

Considérant les conclusions de la Régie de l'énergie (Régie) contenues aux paragraphes 29 et 30 de sa décision D-2023-066, Énergir n'a pas l'intention de déposer d'argumentation aujourd'hui ne sachant pas quel sera le positionnement de SÉ-AQLPA maintenant que la Régie ne tiendra pas compte de sa preuve telle qu'originellement déposée. Ceci est d'autant plus vrai qu'Énergir a déposé hier une version révisée et caviardée de la pièce Énergir-12, Document 14 (B-0200), ainsi que des explications additionnelles en lien avec sa demande d'ordonnance de confidentialité visant cette pièce (B-0201, Énergir-44, Document 3, Q/R 6.1 et suiv.).

Énergir compte donc attendre le positionnement de SÉ-AQLPA au plus tard le 7 juin prochain avant d'émettre ses propres commentaires au plus tard le 14 juin, le cas échéant.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame Lis, nos sincères salutations.

Vincent Locas

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Tél. 514 598-3324 Téléc. 514 598-3839

vincent.locas@energir.com



CONFIDENTIALITÉ : Le présent courriel (y compris ses pièces jointes, le cas échéant) est confidentiel. Toute utilisation ou divulgation non permise est strictement interdite. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez s.v.p. en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce courriel. Nous vous remercions de votre collaboration. / CONFIDENTIALITY: This e-mail (including attachments, if any) is confidential. Any unauthorized use or disclosure is strictly prohibited. If you have received this communication in error, please notify the sender immediately and delete this. Thank you for your cooperation.

De : Lis, Natalia <Natalia.Lis@regie-energie.qc.ca>
Envoyé : 31 mai 2023 14:16

À : Locas Vincent <vincent.locas@energir.com>

Cc : Dubois, Véronique <veronique.dubois@regie-energie.qc.ca>

Objet : R-4209-2022

Mise en garde

Ce courriel provient d'une source externe. Soyez vigilants, en particulier s'il contient des hyperliens ou des pièces jointes.

Bonjour Me Locas,

Dans le dossier R-4209-2022, Énergir devait déposer son argumentation aujourd'hui à midi, or la Régie n'a toujours rien reçu.

Dans votre [correspondance](#) d'hier, vous présumiez de la suspension du calendrier procédural, mais peu de temps après, la Régie a rendu sa [décision](#).

Nous nous demandons si, avec le changement de nos systèmes, vous ne l'auriez peut-être pas vu. Dans tous les cas, merci de nous indiquer quand est-ce que vous prévoyez faire ce dépôt.

Cordialement,

Natalia Lis

Secrétaire adjointe

Direction du Secrétariat

Régie de l'énergie

Place Victoria

800, rue du Square-Victoria

41^e étage, bureau 4125

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514-873-2452, poste 7243

natalia.lis@regie-energie.qc.ca



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

La présente communication est destinée à l'usage exclusif de la personne ou de l'entité à qui elle est destinée. Son contenu peut être de nature confidentielle et protégée par la Loi. Toute autre personne qui la reçoit est, par les présentes, avisée qu'il est strictement interdit de la diffuser, la distribuer ou la reproduire en tout ou en partie. Elle est priée d'aviser immédiatement l'expéditeur par le retour d'un courrier électronique et de détruire le message original. Merci.

